

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS**

**CELLULE INFRASTRUCTURES**

**PROJET DE RESILIENCE AUX INONDATIONS URBAINES EN  
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO « PRIUR »  
(P508410)**

**Termes de référence relatifs au recrutement d'un Expert SIG au sein de la  
Cellule Infrastructures dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet**

Novembre 2025

## 1. CONTEXTE GENERAL

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de la Banque mondiale de 200 millions de Dollars américains pour la mise en œuvre du Projet de Résilience aux Inondations Urbaines en RDC (PRIUR), ayant pour objectif de renforcer les capacités de gestion des risques liés au climat et des risques de catastrophes, et de réduire les risques d'inondation dans les villes sélectionnées.

Le Projet répond aux catastrophes de la saison des pluies 2023-2024 dans des zones ciblées. À moyen et long terme, il vise à renforcer les infrastructures, les capacités et les systèmes pour une RDC plus résiliente et mieux à même de résister aux chocs climatiques et aux catastrophes.

Le Projet atteindra ces objectifs en (i) renforçant la capacité de préparation aux situations d'urgence de la RDC et la capacité à répondre aux crises par le biais d'un renforcement institutionnel aux niveaux national, provincial et local, et de la mise en place d'un système de Gestion des Risques de Catastrophes (GRC) ; et en (ii) répondant aux besoins urgents de reconstruction et de réhabilitation dans les villes gravement touchées par les inondations de 2024, d'une manière qui s'adapte à la situation de conflit actuelle.

Le Projet se concentrera d'abord sur les besoins de réhabilitation dans la Ville-Province de Kinshasa et la Ville de Kalemie (Province du Tanganyika).

Le projet PRIUR comprend quatre (4) composantes, lesquelles sont :

Composante 1 : Renforcement institutionnel pour une meilleure Gestion des Risques de Catastrophes (GRC) aux niveaux national, provincial et local (30 millions de Dollars américains), ayant les sous-composantes ci-dessous :

- Sous-composante 1.1 : Renforcement du système de GRC au niveau national ;
- Sous-composante 1.2 : Renforcement des capacités aux niveaux provincial et local.

Composante 2 : Infrastructures résilientes pour certaines villes (150 millions de Dollars américains), ayant les sous-composantes ci-dessous :

- Sous-composante 2.1 : Reconstruction et réhabilitation d'urgence des infrastructures critiques ;
- Sous-composante 2.2 : Réhabilitation des infrastructures de réduction des risques d'inondation ;
- Sous-composante 2.3 : Études stratégiques pour la gestion des risques d'inondation ;
- Sous-composante 2.4 : Mesures sociales pour financer d'éventuelles indemnisations pour les réinstallations.

Composante 3 : Gestion du Projet (20 millions de Dollars américains).

Composante 4 : Intervention d'urgence conditionnelle (0 Dollar américain).

**La composante 1** est consacrée au renforcement institutionnel pour une meilleure gestion des risques de catastrophe au niveau national, provincial et municipal. Il se focalisera également sur le renforcement des capacités institutionnelles du Gouvernement pour améliorer le système de gestion des risques de catastrophe, le renforcement des systèmes

d'alerte précoce axés sur les personnes touchées par les inondations, qui sont sensibles aux situations de FCV et sensibles au genre, y compris une stratégie de communication d'urgence pour diffuser des alertes aux derniers maillons, y compris les personnes déplacées et les communautés dans les zones touchées par le conflit.

Elle est organisée en deux (2) sous-composantes :

**Sous-composante 1.1. "Renforcer le système de GRC au niveau national"**, notamment par les moyens suivants : (a) le renforcement du cadre juridique et réglementaire du bénéficiaire par l'élaboration d'une législation sur la GRC, d'une politique de GRC et de plans opérationnels (y compris un plan national de gestion intégrée et un plan de continuité des activités) ; (b) le renforcement de l'éducation à la GRC, notamment par l'élaboration de programmes d'études et des formations sur mesure ; (c) le renforcement des capacités des institutions et des praticiens concernés ; (d) le renforcement des systèmes d'alerte précoce au niveau national ; (e) le développement d'outils d'information sur les risques, y compris des cartes des aléas basées sur les conflits, et une plateforme de partage des données ; et (f) le renforcement des capacités institutionnelles et de gestion de projet du Ministère de l'Intérieur et Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières ("MoI"), y compris à travers la fourniture d'une assistance technique.

**Sous-composante 1.2. "Renforcer le système de GRC aux niveaux provincial et local dans les provinces sélectionnées"**, par le biais de : (a) l'élaboration de plans opérationnels locaux, tels que des plans d'urgence, des plans de gestion des abris et des stratégies d'engagement communautaire et de facilitation sociale qui intègrent des actions visant à réduire le risque de violence sexiste ; (b) l'élaboration de systèmes d'alerte précoce aux inondations au niveau local qui sont équipés d'instruments pour mesurer les niveaux des rivières et des lacs, les prévisions d'inondation et les communications d'urgence personnalisées pour les hommes et les femmes ; (c) la réalisation de formations sur les mesures de préparation aux catastrophes et l'évaluation des dommages ; et (d) l'amélioration des systèmes de résilience urbaine, y compris en : (i) l'élaboration de plans de gestion des bassins versants urbains et de plans directeurs de drainage ; et (ii) la fourniture d'une assistance technique, et l'achat et l'installation d'équipements pour les outils d'exploitation et d'entretien des infrastructures de lutte contre les risques d'inondation.

**La composante 2** est consacrée aux investissements dans le renforcement des infrastructures de gestion des inondations dans les villes sélectionnées afin de réduire (i) les risques des inondations d'érosion et de glissement de terrain ; et (ii) les risques des inondations et l'érosion le long du Lac Tanganyika.

Elle est organisée en quatre (4) sous-composantes :

**Sous-composante 2.1. "Reconstruction et réhabilitation d'urgence des infrastructures critiques"** : Elle financera des mesures à court terme pour faire face aux dégâts causés par les inondations et atténuer les risques d'inondation à court terme. Les investissements au titre de cette sous-composante ont été sélectionnés sur la base des critères d'impact de la saison des pluies 2023/2024, de l'urgence de la préparation aux inondations, des mesures à faibles regrets, de la préparation pour une mise en œuvre rapide, et de la stabilité de la sécurité. Des investissements ont été identifiés à Kinshasa et Kalemie, où les conditions de sécurité ont été jugées relativement stables au moment de l'évaluation du Projet. Il s'agit notamment (i) du pompage d'urgence pour pallier le manque d'infrastructures de drainage ; (ii) de la

réhabilitation des routes et des réseaux de drainage dans certains quartiers sujets aux inondations ; et (iii) de l'exploitation et de l'entretien du drainage dans les zones prioritaires. Cela inclurait le nettoyage manuel des déchets accumulés dans les égouts et les petits canaux avant la saison des pluies, à travers des approches de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre (THIMO) pour créer des emplois dans les quartiers ciblés. Les activités relevant de cette sous-composante utiliseront des procédures de passation de marchés d'urgence.

*Sous-composante 2.2. "Réhabilitation des infrastructures de réduction des risques d'inondation"* : Elle financera des mesures à moyen et long terme visant à renforcer les infrastructures vertes et grises existantes afin de réduire les impacts socioéconomiques des inondations sur la population et de prévenir les dommages aux infrastructures critiques. Les investissements seront sélectionnés et conçus sur la base d'études techniques approfondies qui identifieront des solutions à long terme pour s'attaquer aux causes profondes des inondations à Kinshasa et Kalemie. Les investissements comprennent, entre autres : (i) la restauration des berges ; ii) la réhabilitation de la protection des rives des lacs ; et iii) la restauration des bassins versants en amont et des mesures de lutte contre l'érosion pour atténuer les débits de pointe et stabiliser les ravins dans les zones densément peuplées.

*Sous-composante 2.3. "Études stratégiques pour la gestion des risques d'inondation"* : Les investissements financeront, entre autres, les études de faisabilité et les études techniques pour préparer les investissements futurs dans la gestion des risques d'inondation et d'érosion. Ces études aideront d'autres villes sujettes aux inondations, telles que celles situées le long du Lac Tanganyika et du Lac Kivu, à reproduire et à intensifier les investissements dans la gestion des inondations dans un avenir proche.

*Sous-composante 2.4. "Mesures sociales"* : Elle financera d'éventuelles indemnisations pour les réinstallations liées aux activités d'investissement à Kinshasa et Kalemie.

## 2. JUSTIFICATION

Les inondations exacerbées par le climat causent des dommages et des pertes importants dans toute la RDC, en particulier dans les villes non planifiées en croissance rapide. Entre novembre 2023 et janvier 2024, les estimations officielles indiquent que les inondations ont tué près de 300 personnes et touché plus de 2,2 millions de personnes (60 % d'enfants) dans 18 des 26 provinces de la RDC. Les inondations ont causé des dommages considérables, notamment la destruction de maisons, d'infrastructures essentielles (routes, systèmes d'approvisionnement en électricité et en eau) et de terres agricoles, estimés à 1,31 milliard de Dollars américains au total. En janvier 2024, Kinshasa a connu des inondations record qui ont touché au moins six (6) communes et plus de 79 000 personnes, avec des dommages directs estimés à 96 millions de Dollars américains. En avril-mai 2024, des inondations ont frappé les zones bordant le Lac Tanganyika et en amont du bassin du fleuve Congo, dont les villes touchées ne se sont toujours pas remises. Les mêmes inondations ont touché la Province du Tanganyika, avec des dommages directs estimés à 60 millions de Dollars américains aux infrastructures. Les inondations continuent d'avoir un impact sur la population et l'économie, car les dommages n'ont pas été réparés à ce jour. Les inondations récurrentes, ainsi que la faiblesse des soins de santé et les crises sanitaires persistantes augmentent les épidémies.

Le Projet de résilience aux inondations urbaines en RDC (2025-2030) répond aux catastrophes de la saison des pluies 2023-2024 dans des zones ciblées ; à moyen et long terme, il vise à renforcer les infrastructures, les capacités et les systèmes pour une RDC plus résiliente et mieux à même de résister aux chocs climatiques et aux catastrophes. Le Projet atteindra ces objectifs en (i) renforçant la capacité de préparation aux situations d'urgence de la RDC et sa capacité à répondre aux crises par le biais d'un renforcement institutionnel aux niveaux national, provincial et local, et de la mise en place d'un système de gestion des risques de catastrophe (GRC) ; et en (ii) répondant aux besoins urgents de reconstruction et de réhabilitation dans les villes gravement touchées par les inondations de 2024, d'une manière qui s'adapte à la situation de conflit actuelle.

Le Projet de résilience aux inondations urbaines en RDC (ci-après : « le Projet ») se concentrera d'abord sur les besoins de réhabilitation dans la Ville-Province de Kinshasa et à Kalemie (Province du Tanganyika).

Compte tenu de ce qui précède, la Cellule Infrastructures, Unité de Gestion du Projet (UGP), envisage de recruter un Expert Géomaticien, afin de renforcer son staff pour l'exécution et le suivi des investissements physiques dudit Projet.

C'est dans cette perspective que les présents termes de référence (TDR) sont élaborés pour définir le contenu de la mission, ainsi que le profil du Consultant qui sera recruté.

### **3. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

#### **3.1. Les acteurs d'exécution du Projet**

Les intervenants directs dans la mise en œuvre du Projet sont : la Cellule Infrastructures (UGP), l'Unité Technique (UT) au sein du Ministère de l'Intérieur et les Unités Provinciales d'Exécution du Projet (UPEP).

La coordination générale du Projet, y compris la gestion fiduciaire sera assurée par la Cellule Infrastructures qui sera en relation avec les différentes entités intervenant dans sa mise en œuvre.

La définition et la planification des activités à réaliser seront faites en consultation avec toutes les parties prenantes sous la coordination de la Cellule Infrastructures. Les activités planifiées seront insérées dans le Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA) à valider par le CNP et la Banque mondiale ainsi que dans le Plan de Passation des Marchés (PPM).

Les activités des composantes 2 et 3 seront préparées et mises en œuvre par la Cellule Infrastructures avec l'implication des services techniques concernés et des UPEP.

Les activités de la composante 1 seront préparées et mises en œuvre par l'Unité Technique sous la coordination du Secrétariat Général. Elle sera chargée de la préparation des termes de référence des activités ainsi que du suivi de leur mise en œuvre. Les différents avis de non-objection sur les activités seront transmises à la CI pour soumission à la Banque. Les documents relatifs aux différentes activités seront transmis pour information au Secrétariat Général de l'Intérieur. L'Unité Technique soumettra régulièrement des rapports d'activités au Ministère de l'Intérieur.

- *Rechercher des données existantes* : Identifier et rassembler des données à caractère cartographique ou issues de bases de données SIG (Systèmes d'Information Géographique).
- **Traitement et Gestion des données :**
  - *Structurer et intégrer des données* : Organiser, nettoyer et intégrer des données brutes provenant de sources variées dans des bases de données géoréférencées ;
  - *Assurer la qualité et la cohérence* : Veiller à la rigueur, à la précision et à l'exactitude des données pour garantir la fiabilité des analyses.
  - *Administrer les bases de données* : Concevoir, améliorer et maintenir les bases de données géographiques.
- **Analyse et Modélisation :**
  - *Analyser des données spatiales* : Utiliser des logiciels SIG et des outils statistiques appropriés pour analyser les caractéristiques visibles ou enfouies, les phénomènes qui se déroulent dans un lieu, et modéliser les sites du Projet en 3D ;
  - *Proposer des analyses territoriales poussées* : Interpréter les données pour identifier des tendances, des problèmes ou des opportunités d'aménagement.
- **Représentation et Diffusion de l'Information :**
  - *Réaliser des cartes thématiques* : Synthétiser les informations complexes sous forme de cartes et de plans pour une meilleure compréhension et communication ;
  - *Diffuser l'information* : Mettre les données et les résultats d'analyses à la disposition des clients, partenaires ou du public via des plateformes web, des rapports ou des présentations ;
  - *Appuyer la prise de décision* : Fournir des outils et des supports d'information (cartes, modèles) essentiels pour la planification et la coordination des activités du Projet.
- **Maintenance et support :**
  - Assurer la maintenance du système SIG, résoudre les problèmes techniques et fournir un soutien aux utilisateurs internes.
- **Normalisation :**
  - Veiller à la correcte application des normes et standards en matière de données géographiques.

#### **4.4. Résultats attendus**

Les résultats attendus des prestations de l'Expert Géomaticien de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) sont les suivants :

- Une base de données géospatiales structurée, mise à jour et fonctionnelle ;
- Des cartes thématiques, atlas ou livres électroniques produits selon les besoins du Projet ;
- Des rapports d'analyses territoriales ou spatiales spécifiques ;

Les UPEP seront chargées de la coordination et de l'appui à l'exécution des activités sur terrain. Elles travailleront sous la supervision directe de la Cellule Infrastructures à qui elles rendront régulièrement compte.

Outre les intervenants directs, des structures relevant des différents secteurs seront appelées à apporter leur support technique ou opérationnel dans la mise en œuvre du Projet. Il s'agit notamment : de l'Office des Voiries et Drainage (OVD), de la Société Nationale des Chemins de fer du Congo (SNCC), de l'Office des Routes (OR), de la Régie des Voies Fluviales (RVF), de l'Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT), de l'Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT), du Fonds National d'Entretien Routier (FONER), de la METTELSAT, etc.

### **3.2. Les bénéficiaires du Projet**

Le Projet a plusieurs bénéficiaires catégorisés en deux, notamment les populations et organisations de la société civile d'une part, et les administrations publiques du niveau national, provincial et local impliquées dans la gestion des risques des catastrophes en RDC.

## **4. MISSION DE L'EXPERT GEOMATIQUE DE L'UGP**

### **4.1. Objectif général**

Sous l'autorité du Chef de Projet, l'Expert aura pour principale mission de mettre en place, développer et gérer un Système d'Information Géographique (SIG) fiable et répondant aux besoins du Projet.

### **4.2. Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques de la mission de l'Expert Géomatecien sont les suivants :

- Organiser, gérer, exploiter et valoriser les données géographiques (géolocalisées) afin de faciliter la prise de certaines décisions dans l'exécution du Projet ;
- Réaliser des analyses spatiales poussées et produire des cartes thématiques ;
- Appuyer l'Equipe Projet dans la rédaction des termes de référence pour des prestataires externes si nécessaire ;
- Assurer la formation et le transfert de compétence aux équipes internes.

### **4.3. Tâches et responsabilités**

L'Expert Géomatecien de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) est appelé à assurer les tâches principales suivantes :

- **Collecte et Acquisition des données :**
  - *Recueillir des données* : Utiliser diverses méthodes pour collecter des données spatiales, notamment les levés topographiques, la télédétection (images satellites, photographie aérienne par drones), la photogrammétrie et les systèmes de positionnement global (GPS) ;

- Un manuel de procédures pour la gestion et l'utilisation du SIG du Projet ;
- Des sessions de formation / ateliers pour le personnel interne du Projet.

Les critères de performance de l'Expert Géomaticien de l'Unité de Gestion du Projet pourront être précisés dans le Manuel de Gestion du Projet.

## 5. PROFIL DE L'EXPERT GEOMATICIEN DE L'UGP

L'Expert Géomaticien de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) est un Expert national de très bon niveau disposant au minimum des compétences suivantes :

- Formation : Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures (Master ou équivalent Bac+5) en Géomatique, Géographie, Informatique, Sciences de la terre, Gestion environnementale, Télédétection, ou domaine connexe ;
- Avoir au minimum cinq (5) ans d'expérience pertinente dans la mise en place et la gestion de projets SIG ;
- Avoir réalisé au moins trois (3) missions au titre de formateur en SIG dans les structures ou établissements publics ou privés ;
- Disposer d'une expérience avérée dans l'analyse des données spatiales et la production cartographique ;
- Avoir réalisé des projets SIG dans trois (3) secteurs différents et un projet dans le secteur spécifique du Projet (Lutte contre les inondations et les érosions) serait un atout ;
- Bonne maîtrise des logiciels SIG et de collecte de données tels que QGIS, ArcGIS, Google Earth pro, BaseCamp et Kobotoolbox, etc. ;
- Connaissance des outils de gestion de base de données (ex. : PostGIS, MySQL) ;
- Disposer d'une bonne aptitude pour la communication et le travail en équipe ;
- Parler et écrire parfaitement le français ;
- La connaissance de l'anglais est un atout.

*N. B. :*

*Le recrutement de l'Expert Géomaticien respecte l'égalité des chances et la non-discrimination. On évaluera chaque candidature selon les compétences, l'expérience et le mérite, sans distinction de sexe, d'origine ethnique, de religion, de handicap ou d'opinion politique. On encourage tout particulièrement les femmes et les personnes issues de groupes sous-représentés dans le secteur des infrastructures à postuler, conformément aux engagements du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers en matière d'inclusion sociale. Cette disposition vise à promouvoir la diversité et ne constitue en aucun cas un critère d'exclusion.*

## 6. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

La durée du Projet de Résilience aux Inondations Urbaines en RDC est de cinq (5) ans, allant du 31 juillet 2025 au 30 juin 2030.

L'Expert Géomaticien de l'Unité de Gestion du Projet signera un contrat de douze (12) mois renouvelable sur la base d'une évaluation de ses performances annuelles jugées satisfaisantes.

Ses prestations se dérouleront essentiellement dans la Ville de Kinshasa.

Le bureau de travail sera implanté dans la Ville de Kinshasa au sein de la Cellule Infrastructures, avec des missions probables à Kalemie.

## **7. OBLIGATIONS DE REPORTING**

L'Expert Géomaticien de l'Unité de Gestion du Projet établira des rapports d'activités trimestriels et annuels. Ces rapports feront le point sur l'état d'avancement des activités et les perspectives durant la période d'exécution du Projet en rapport avec les activités du Projet. Ces rapports seront consolidés au niveau de la Cellule Infrastructures, avant leur transmission au Gouvernement et à la Banque mondiale.

En cas de besoin, des rapports circonstanciels peuvent être demandés à l'Expert Géomaticien de l'Unité de Gestion du Projet.

## **8. INTRANTS FOURNIS PAR LE CLIENT**

La Cellule Infrastructures mettra à la disposition du Contractuel :

- Les documents du Projet, les études et autres documents à caractère technique, économique et financier en rapport avec la mission ;
- Les autorisations administratives nécessaires à l'exécution convenable de son mandat ;
- Le bureau et les équipements de travail (ordinateur, imprimante, mobilier de bureau, etc.).